

Review of the Impact Assessment Report on Human Rights in the Small Pelagics Value Chain in Mauritania and Senegal

Authored by: Members of the Mauritania Small pelagic Fishery Improvement Project Steering Committee

12 September 2023

The impact assessment report provides a thorough and meticulous analysis of the impact assessment report on human rights related to the small pelagics value chain in Mauritania and Senegal. The document is excellently written, greatly enhancing its readability and comprehensibility. Overall, the various types of human rights impacts have been clearly identified and characterized in line with generally accepted criteria for socio-economic impact studies.

However, some significant observations deserve attention. It should be noted that coastal small pelagic fishing in Mauritania fundamentally differs from that in Senegal. This difference arises from the fact that in Senegal, small pelagics are primarily fished by local fishermen, while in Mauritania, both natives (nationals) and foreigners (non-nationals) engage in fishing. As a result, the report needs to highlight some issues specific to Mauritania, as outlined below.

Regarding the Scope of the Study

The conducted surveys were limited to Nouadhibou, which undoubtedly hosts the most significant pelagic fishing activities. It is understandable that the study focused on this city. However, it is worth noting that other sites, such as Nouakchott, also house significant fishing activities. Restricting the study to a single site significantly limits its scope, offering a relatively narrow perspective. One could consider the Mauritanian study as more of a case study or monograph focused on a productive activity in a single city, thus limiting the ability to draw general conclusions.

Regarding Interviews

Only the institution IMROP was interviewed. Other key institutions were not included. For example, SNDP, responsible for the distribution of small pelagics, the administration in charge of fisheries management, socio-professional organizations (such as FNP, FLPA, FNPA, the cooperative of 'senne tournant' fishers), and civil society organizations (e.g, Mauritanie 2000).

Contextual Elements for Better Understanding of the Report

Social and Economic Impacts

- ***The impacts of migrant fishing:*** The study should highlight the existing conflicts between migrant fishermen and locals, which can be latent or open.

- ***Fierce competition among producer groups:*** This competition centers around maritime production areas (fishing zones). This situation exerts pressure on public authorities, constantly engaged in creating new rules and measures to arbitrate between the divergent interests of actors and the objectives of state policies (combating food insecurity and improving economic indicators).
- ***Potential link between pelagic fishing and clandestine migration:*** Cases of diverting pirogue units as a means of transporting clandestine migrants to Europe (Canary Islands) have been reported and warrant particular attention.
- ***Gender issues:*** Fishing factories employ a large number of women, but the report does not address their rights as workers.
- ***Migrant rights:*** No mention is made in the report of migrant rights, although this could have significant implications.
- ***Social security and health insurance:*** Some groups do not have access to these, which constitutes a significant lack of social protection.

Environmental Impacts

- ***Exploitation of small pelagic resources:*** The report mentions the overexploitation of resources, particularly sardinella and obo. However, it is important to highlight that the IMROP-set TAC of 1,200,000 tons has never been reached by operators. The same applies to the quota for fishmeal factories since the beginning of their operation. The main species currently targeted by the factories, sardines, remains underexploited (FAO GT, 2023) with a drop in catches in Zone C, especially in the Mauritanian zone, over the last three years.
- ***Environmental impact of the factories:*** It should be noted that the environmental impact study of the factories merely reported their initial state of operation. However, it should be based on comparative indicators, including a period when the factories are in full operation.

Rights and Labor Relations

Similar to the environmental impact, the study should have been based on a reference period when the factories were in full operation. However, in the present case, over 80% of the factories were halted due to measures encouraging a reduction in fishmeal production.

- ***Seasonal employees:*** These represent a small proportion of those mentioned in the study compared to permanent jobs in the factories.
- ***Freedom to participate in socio-professional unions:*** Each fisherman has the right to join their preferred Producers Organizations. Any employee in conflict with their employer can refer to their union or seek legal action or labor inspection.
- ***Discharge using pipes:*** Those mentioned in the study are prohibited by the Port of Nouadhibou, as they pose competition for the port. The factories adopted this method to alleviate pressure at the city's sole fishing port.
- ***Creation of handling and logistics activities:*** The transport of fish is undertaken by trucks “aux normes”, from the port to fish freezing and fishmeal factories. This activity has been created thanks to the presence of fishmeal factories. Before their establishment, vans were used to load fish from pirogues for the fishmeal factories (and this is not a significant portion of fishmeal production).

Lastly, it is essential to emphasize our concerns regarding the adequacy and reliability of external data, in comparison to the reality on the ground in Mauritania.

Recommendations

The following recommendations aim to effectively guide the continuation of the study, taking into account social, economic, and environmental aspects, while actively involving stakeholders for a comprehensive and sustainable approach.

1. ***Segment social impact studies***: for Mauritania and Senegal, to better understand the specificities of each region.
2. ***Expand geographical scope***: improve the study by including a greater number of factories across different geographical sites for a more comprehensive analysis.
3. ***Integrate the gender perspective***: place greater emphasis on gender-related aspects in the study, especially concerning female workers in fishing factories.
4. ***Include social security and health insurance issues***: highlight challenges related to these aspects.
5. ***Prioritize health and safety***: emphasize the necessary health and safety measures to protect the well-being of workers and local communities.
6. ***Adhere to environmental standards***: underscore compliance with environmental standards and sustainable practices in fish processing factories.
7. ***Consult stakeholders***: gather input from various stakeholders, including administration, socio-professional organizations, and civil society organizations, to enrich the study.
8. ***Involve IMROP***: actively engage IMROP in monitoring and implementing activities resulting from the study to ensure effective coordination.
9. ***Develop a social action plan***: the Steering Committee of FIP-PP recommends creating a specific action plan to address social issues with a focus on improving the working and living conditions of the involved actors.

In conclusion, although the report on the impact assessment of human rights in the small pelagics value chain in Mauritania and Senegal is exceptionally well-written, several important observations need to be addressed. It is crucial to integrate numerous contextual elements and delve deeper into various aspects to ensure a more comprehensive and sustainable approach.

Avis sur le rapport d'évaluation de l'impact sur les droits humains de la chaîne de valeur des petits pélagiques en Mauritanie et au Sénégal

Auteurs : Comité de Pilotage du Projet mauritanien d'amélioration des pêches pour les petits pélagiques (FIP)

12 septembre 2023

Une analyse approfondie et minutieuse du rapport d'évaluation de l'impact sur les droits humains lié à la chaîne de valeur des petits pélagiques en Mauritanie et au Sénégal révèle un travail remarquable. Le document est excellemment rédigé, ce qui facilite considérablement sa lecture et sa compréhension. Dans l'ensemble, les différents types d'impacts associés aux droits humains ont été clairement identifiés et caractérisés conformément aux critères généralement admis pour les études d'impact socio-économiques.

Cependant, quelques observations importantes méritent d'être soulignées. Il convient de noter que la pêche des petits pélagiques côtiers en Mauritanie diffère fondamentalement de celle du Sénégal. Cette divergence découle du fait qu'au Sénégal, la pêche des petits pélagiques est principalement le fait de pêcheurs locaux, tandis qu'en Mauritanie, il coexiste une pêche exercée à la fois par les autochtones (nationaux) et les allochtones (étrangers).

Par conséquent, et en raison de cette spécificité, le rapport doit mettre en évidence des aspects particuliers, énoncés ci-dessous.

A propos du champ d'étude

Les enquêtes menées se sont limitées à Nouadhibou, qui concentre incontestablement les activités les plus importantes liées à la pêche pélagique. Il est compréhensible que l'étude se soit concentrée sur cette ville. Cependant, il convient de noter que d'autres sites, tels que Nouakchott, abritent également d'importantes activités de pêche. Le fait de ne considérer qu'un seul site réduit considérablement la portée de l'étude, qui offre donc une perspective relativement restreinte. On peut considérer que l'étude en Mauritanie se présente davantage comme une étude de cas ou une monographie portant sur une activité productive dans une seule ville, ce qui limite la possibilité de tirer des conclusions d'ordre général.

Au sujet des entretiens

Seule l'institution l'IMROP a été interrogée. Or, des institutions clés n'ont pas été ciblées. Comme par exemple, la SNDP, responsable de la distribution de petits pélagiques, l'administration en charge de la gestion du secteur des pêches, les organisations socioprofessionnelles (telles que la FNP, la FLPA, la FNPA, la coopérative des filets tournants) et OSC (Mauritanie 2000).

Éléments de contexte à intégrer pour une meilleure compréhension du rapport

Impacts sociaux et économique

- **Les impacts de la pêche migrante** : l'étude devrait faire ressortir les conflits existants entre les pêcheurs migrants et les autochtones, qui peuvent être latents ou ouverts.
- **Rudes compétitions entre groupes de producteurs** : autour des espaces maritimes de production (zones de pêche). Cette situation entraîne des pressions sur les autorités publiques, qui sont constamment engagées dans la création de nouvelles règles et mesures pour tenter d'arbitrer entre des intérêts divergents des acteurs et les objectifs des politiques étatiques (lutte contre l'insécurité alimentaire et amélioration des indicateurs économiques)
- **Lien potentiel entre pêche pélagique et migration clandestine** : des cas de détournement d'unités piroguières comme de moyen de transport de migrants clandestins vers l'Europe (Iles canaries) sont signalés et méritent une attention particulière.
- **Question de genre** : les usines de pêche emploient un grand nombre de femmes, mais le rapport ne traite pas de leurs droits en tant que travailleuses.
- **Droit des migrants** : aucune mention n'est faite dans le rapport, bien que cela puisse avoir des implications significatives.
- **Sécurité sociale et assurances maladies** : certains groupes n'en bénéficient pas, ce qui constitue un manque important de protection sociale.

Impacts environnementaux

- **Exploitation des ressources de petits pélagiques** : le rapport mentionne la surexploitation des ressources notamment les sardinelles et l'ethmalose. Cependant, il est important de souligner que le TAC fixé par l'IMROP de 1 200 000 tonnes n'a jamais été atteint par les exploitants. Il en est de même pour le quota des usines de farine de poisson depuis le début de l'activité. La principale espèce actuellement ciblée par les usines est la sardine qui reste dans une situation de sous exploitation (GT FAO, 2023) avec une chute des captures dans la zone C, en particulier dans la zone Mauritanienne depuis trois ans.

A noter, pour l'impact environnemental des usines, l'étude s'est contentée de reporter l'état des usines au tout début de leur activité. Or, elle devrait se baser sur des indicateurs comparatifs incluant une période où les usines sont en pleine activité.

Droits et relations au travail

De la même manière que pour l'impact environnemental, l'étude aurait dû se baser sur une période de référence où les usines sont en pleine activité. Or, dans le cas présent, plus de 80% des usines étaient en arrêt suite aux mesures incitant la diminution de la quantité produite de farine.

- **Petite proportion des employés saisonniers** mentionnés par l'étude par rapport aux emplois fixes dans les usines.
- **Liberté de participation aux syndicats socio-professionnels**. Chaque marin a le droit d'adhérer à sa convenance à ses Organisations de Producteurs. Chaque employé en

conflit avec son employeur peut en référer à son syndicat ou saisir la justice ou l'inspection du travail.

- **Débarquements au moyen de tuyaux** : ceux mentionnés dans l'étude sont interdits par le port de Nouadhibou, parce qu'ils constituent une source de concurrence pour le port. Les usines ont adopté ce biais pour alléger la pression dans l'unique port de pêche de la ville.
- **Création d'activité de manutention et de logistique** : le transport de poisson est assuré par des camions répondant aux normes, depuis le port vers les usines de congélation et farine de poisson. Cette activité a été créée grâce à la présence des usines de farines. Avant leur implantation, les camionnettes ne chargeaient que le poisson provenant de pirogues, non destinés à la congélation pour le vendre aux usines de farine de poisson (et ce n'est pas une part importante pour la production de farine.)

Enfin, il nous paraît important de souligner nos préoccupations concernant l'adéquation des données extérieures avec la réalité sur le terrain en Mauritanie, ce qui remet en perspective la fiabilité des informations.

Recommandations

Les recommandations suivantes visent à orienter efficacement la suite de l'étude, en tenant compte des aspects sociaux, économiques, environnementaux, tout en impliquant activement les parties prenantes pour une approche globale et durable.

1. **Segmenter les études d'impact social** : pour la Mauritanie et le Sénégal, afin de mieux comprendre les spécificités de chaque région.
2. **Élargir la portée géographique** : améliorer l'étude en incluant un plus grand nombre d'usines réparties sur des sites géographiques différents pour une analyse plus complète.
3. **Intégrer la perspective de genre** : mettre davantage l'accent sur les aspects liés au genre dans l'étude, notamment en ce qui concerne les travailleuses des usines de pêche.
4. **Inclure les questions de sécurité sociale et d'assurance maladie** : mettre en lumière les défis liés à ces aspects
5. **Prioriser la sécurité sanitaire** : mettre en évidence les mesures de sécurité sanitaire nécessaires pour protéger la santé des travailleurs et des communautés locales.
6. **Respect des normes environnementales** : mettre en avant le respect des normes environnementales et les pratiques durables dans le cadre de l'activité des usines de pêche.
7. **Consultation des parties prenantes** : recueillir les avis des différentes parties prenantes, y compris l'administration, les organisations socioprofessionnelles, et les organisations de la société civile, pour enrichir l'étude.
8. **Implication de l'IMROP** : impliquer activement l'IMROP dans le suivi et la mise en œuvre des activités programmées en résultat de l'étude, pour assurer une coordination efficace.
9. **Plan d'actions pour les aspects sociaux** : le Comité de Pilotage de FIP-PP recommande d'élaborer un plan d'actions spécifique pour aborder les questions sociales en mettant l'accent sur l'amélioration des conditions de travail et de vie des acteurs impliqués.

En conclusion, bien que le rapport d'évaluation de l'impact sur les droits humains de la chaîne de valeur des petits pélagiques en Mauritanie et au Sénégal soit remarquablement rédigé, quelques observations importantes sont à noter. Il est essentiel d'intégrer de nombreux éléments de contexte et d'approfondir cette étude sur différents aspects, afin de garantir une approche plus complète et durable.